



P.L.U. de la Commune d'Avion
Projet d'Aménagement et de Développement Durables
Approbation

Vu pour être annexé à la date de
Délibération du Conseil Municipal

SOMMAIRE

PREAMBULE 3

 I. LE CONTEXTE LEGISLATIF4

 II. LA PHILOSOPHIE DU PROJET D’AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES.....4

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC 5

 I. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE6

 II. L’ETAT INITIAL DE L’ENVIRONNEMENT.....8

LE PADD : AXE 1..... 9

LE PADD : AXE 2..... 12

PREAMBULE

I. LE CONTEXTE LEGISLATIF

La gestion économe de l'espace et la densification

Selon les dispositions générales introduites par les articles L.151-44, L.151-46, L.151- 47, L.151-5, L.151-6 et L.151-7, le projet d'aménagement et de développement durables devra :

- définir les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- fixer des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;
- arrêter les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs.

Les orientations d'aménagement

Jusqu'alors facultatives, elles sont dorénavant obligatoires.

Lorsque le PLU est établi et approuvé par une commune non membre d'un établissement public de coopération intercommunale, il doit comprendre, dans le respect des orientations définies par le P.A.D.D, des dispositions portant sur l'aménagement.

Ces orientations d'aménagement et de programmation pourront définir les actions ou opérations nécessaires pour mettre en valeur l'environnement, les paysages, les entrées de ville et le patrimoine, lutter contre l'insalubrité, permettre le renouvellement urbain et assurer le développement de la commune.

Elles pourront comporter un échéancier prévisionnel de l'ouverture à l'urbanisation des zones à urbaniser et de la réalisation des équipements correspondants. Elles pourront porter sur des quartiers ou des secteurs à mettre en valeur, à réhabiliter, à restructurer ou à aménager, et prendre la forme de schémas d'aménagement et préciser les principales caractéristiques des voies et des espaces publics.

II. LA PHILOSOPHIE DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Le développement durable est un développement qui doit « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». C'est une politique qui doit assurer la continuité dans le temps du développement économique et social, dans le respect de l'environnement et sans compromettre les ressources naturelles indispensables à l'activité humaine.

Il convient donc de prendre en considération simultanément lors de la réflexion et de la prise de décisions les 3 champs de base du développement durable :

- Les données sociales,
- les données économiques,
- les données environnementales.

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

I. LE CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

Démographie

La population d'Avion connaît une **évolution négative** depuis 1975. La tendance s'est ralentie depuis 1990, mais à l'heure actuelle, le solde naturel ne peut encore combler le solde migratoire qui reste trop important. Les différents phénomènes d'évolution de la population impliquent une adaptation nécessaire du parc de logements pour répondre aux besoins de la population. La commune a entamé depuis quelques années des démarches importantes en ce sens, qui permettront sous peu d'inverser cette tendance.

Aujourd'hui, l'enjeu pour la commune d'Avion est de maintenir la population au niveau de 2011, c'est à dire 17 947 habitants et de permettre une augmentation de sa population afin d'atteindre environ 19 400 habitants d'ici 2025.

Habitat

Globalement, on constate que la commune d'Avion, si elle connaissait un rythme de construction peu important, présente aujourd'hui des chiffres encourageants. D'importantes démarches et actions ont été entamées ces dernières années, et commencent progressivement à se faire ressentir au niveau statistique, comme le montre le nombre de constructions réalisées sur une période proche 2010 – 2013, avec 112 logements construits sur ces trois années.

L'objectif pour la commune est de développer une offre de logements diversifiée et répondant aux attentes variées de la population. Pour permettre une augmentation de la capacité d'accueil à 19 400 habitants d'ici 2025, on a pu estimer un besoin en logements d'en moyenne 1 055 unités.

Les constructions récentes et les nombreux projets en cours sur la commune, et notamment des projets phares tels que l'écoquartier Montgré ou la ZAC Le Ponterlant doivent permettre d'atteindre ces objectifs.

Economie

La commune est aujourd'hui dans une dynamique positive de renouveau. En effet, la part des actifs a augmenté depuis 1999, passant de 57% à 60% en 2007. Et même si la part des actifs travaillant sur la commune est relativement faible (que 4 %), ce qui signifie que la majorité des actifs avionnais travaillent sur une autre commune du département, la concentration d'emplois reste cependant intéressante : l'indicateur de concentration d'emploi est de 63,6 ; donc pour 100 actifs ayant un emploi sur la commune, 63,6 de ces emplois pourraient être sur le territoire communal. De plus, Avion dispose de trois zones d'activités principales, et différents projets de secteurs d'activités (extension de zone d'activités par exemple) sont en cours.

A l'heure actuelle, il paraît important de continuer à renforcer les secteurs d'activités présents sur la commune, et de favoriser la création d'emploi sur le territoire communal.

Equipements

Avion présente des équipements sportifs et de loisirs importants, rayonnant à l'échelle de l'arrondissement voir au delà (parc des glissoires). Ils mettent en valeur le paysage avionnais et offrent à la population un cadre de vie agréable. De plus, des équipements de proximité (parcs, terrains de pétanque, locaux associatifs,...) sont « disséminés » sur l'ensemble du territoire.

L'objectif est aujourd'hui de veiller à renforcer les équipements présents sur le territoire communal, et d'être attentif à la cohérence permanente des équipements présents avec les projets envisagés, qui impliqueraient notamment une augmentation de la population d'un quartier et de la commune.



Terres agricoles cultivées au Sud-ouest de la commune, et le terril de Pinchonvalles



Z.I. de la Fosse 7



Espace culturel place des Droits de l'Enfant



Salle Roger Blezel Cité des Cheminots

Transports

La commune d’Avion bénéficie d’une desserte à la fois routière, ferroviaire et en transports en commun intéressante. En effet, elle dispose d’une très bonne connexion au réseau routier régional et national, la gare d’Avion et les transports en communs sont relativement bien développés puisqu’ils desservent Avion par 4 lignes de bus urbain et une ligne interurbaine, permettant entre autre de rejoindre facilement la gare ferroviaire de Lens. De plus, Avion est directement concernée par le tracé de la ligne de Bus à Haut Niveau de Service, dite Bulle 3 (Vendin le Viel/Lens/Avion) – Axe Nord Sud avec une dizaine d’arrêts projetés. Ce projet devrait améliorer la desserte en transports collectifs du territoire.

De nombreuses liaisons piétonnes sont également présentes sur le territoire communal, représentant des éléments de loisirs, mais également des connexions douces entre diverses entités de la commune.

Il est aujourd’hui nécessaire de veiller à la cohérence et à la complémentarité entre urbanisme et transports en commun, afin de favoriser l’usage des modes de transports doux.

Environnement urbain

La commune présente un tissu urbain morcelé, divisé par plusieurs « failles urbaines » que sont les infrastructures de transport routier et ferroviaire. Elle est ainsi composée de 6 entités identifiables de part et d’autre de ces infrastructures.

Le tissu urbain est également le témoin de l’évolution de la commune et de son histoire. On retrouve ainsi 9 cités minières disséminées sur le territoire communal, une cité de cheminots, un grand ensemble, organisés autour du centre ville, bourg historique de la commune. Une partie du patrimoine minier de la commune d’Avion est incluse dans le périmètre du bien inscrit au Patrimoine mondial de l’UNESCO au titre de « paysage culturel évolutif ». Il s’agit de la cité minière des Crêtes de Pinchonvalles, de la cité minière du Bouvier et son école, du terril de Pinchonvalles, et du tronçon de cavalier reliant le terril à la cité du Bouvier.

L’objectif pour la commune est aujourd’hui de **minimiser les failles urbaines qui divisent physiquement Avion, en tentant de créer une certaine fluidité entre les différentes entités. De plus, la mise en valeur de son patrimoine bâti peut participer à l’amélioration du cadre de vie communal, mais également de l’image de la commune augmentant ainsi son attractivité.**



A 211



Cavalier de la fosse 7



Cité de la République



Cité du Bouvier



Eglise Saint Denis



Centre ville



Cité des Cheminots



Cité du 4 Nord



Cité de la Centrale

II. L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Paysage et milieux naturels

La commune d'Avion bénéficie d'un patrimoine naturel remarquable dans son contexte au cœur du bassin minier. Elle comporte ainsi un milieu d'intérêt écologique majeur représenté par le terril de Pinchonvalles et bénéficiant de protection réglementaire.

Les emprises laissées par la fin de l'exploitation minière, notamment les cavaliers et les terrils ont permis, par leur requalification de créer de nouveaux espaces verts contribuant ainsi à constituer les prémices d'un plan vert à l'échelle communale (Parc de la Glissoire, cavalier de la fosse 7). Des espaces encore résiduels peuvent faire l'objet de requalification pour poursuivre le maillage vert communal. Un arc vert est déjà identifiable au Nord de la Commune entre le Parc de la Glissoire et le terril de Pinchonvalles, malgré les nombreuses ruptures physiques générées par les axes de communication.

Le paysage de la commune se caractérise par un territoire ouvert sur les collines de l'Artois mais aussi fortement marqué par l'histoire à travers les traces de l'activité minière. Enfin, on distingue une ambiance urbaine presque équilibrée entre l'ambiance minérale bâtie et l'ambiance végétale avec de fortes potentialités de développement des espaces végétalisés.

Ainsi les enjeux sont de préserver les espaces naturels de biodiversité avérée ou potentielle, de contribuer à la définition d'un schéma de trame verte à l'échelle communale et de valoriser le paysage et les espaces de nature.

Ressources naturelles

Le diagnostic fait état d'une qualité de l'air satisfaisante, des initiatives nationale et régionale sont à intégrer (plans climat) afin de lutter contre le changement climatique et donc limiter les pollutions.

Par ailleurs, l'environnement climatique (vent et ensoleillement) de la commune permet d'offrir la possibilité d'utiliser les énergies renouvelables.

Enfin, la commune est concernée par des champs captant alimentant les habitants en eau potable. Le PLU doit être compatible avec les orientations du SDAGE Artois Picardie qui définit des mesures de manière à assurer une préservation de la ressource en eau.

Les enjeux dans cette thématique est de faire le choix d'un développement urbain qui participe à la lutte contre le changement climatique (développement urbain économe, développement des trames vertes,...) mais aussi de faciliter l'utilisation des dispositifs à économie d'énergie.

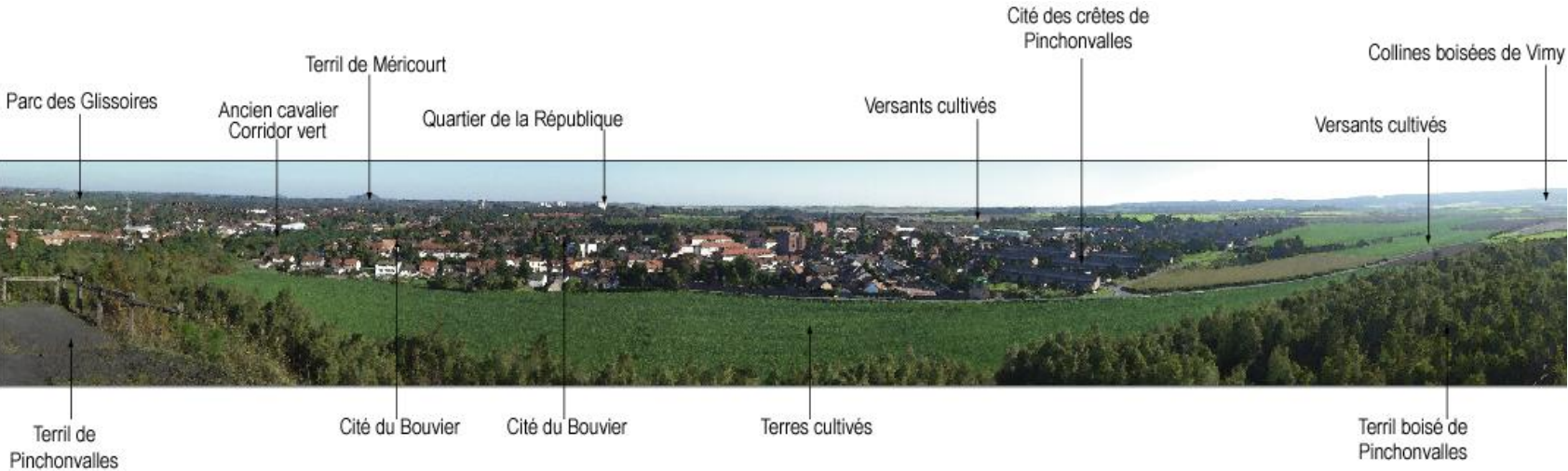
Il s'agit également de raisonner les choix de développement urbain en fonction de la ressource en eau et d'intégrer la gestion des eaux pluviales aux différents projets urbains (gestion alternative, récupération des eaux de pluie,...).

Risques

Les risques naturels à Avion concernent essentiellement les caractéristiques du sol et sous-sol du territoire. La commune est concernée par les risques liés à l'activité minière ancienne (puits de mines présents, risque d'affaissement minier), mais aussi des sapes de guerre.

La commune est également concernée par la présence de 7 installations classées industrielle et 1 site et sol pollué.

Les enjeux sont, bien sûr d'intégrer l'ensemble des risques et nuisances en raisonnant les choix de développement urbain.



L'église comme point de repère



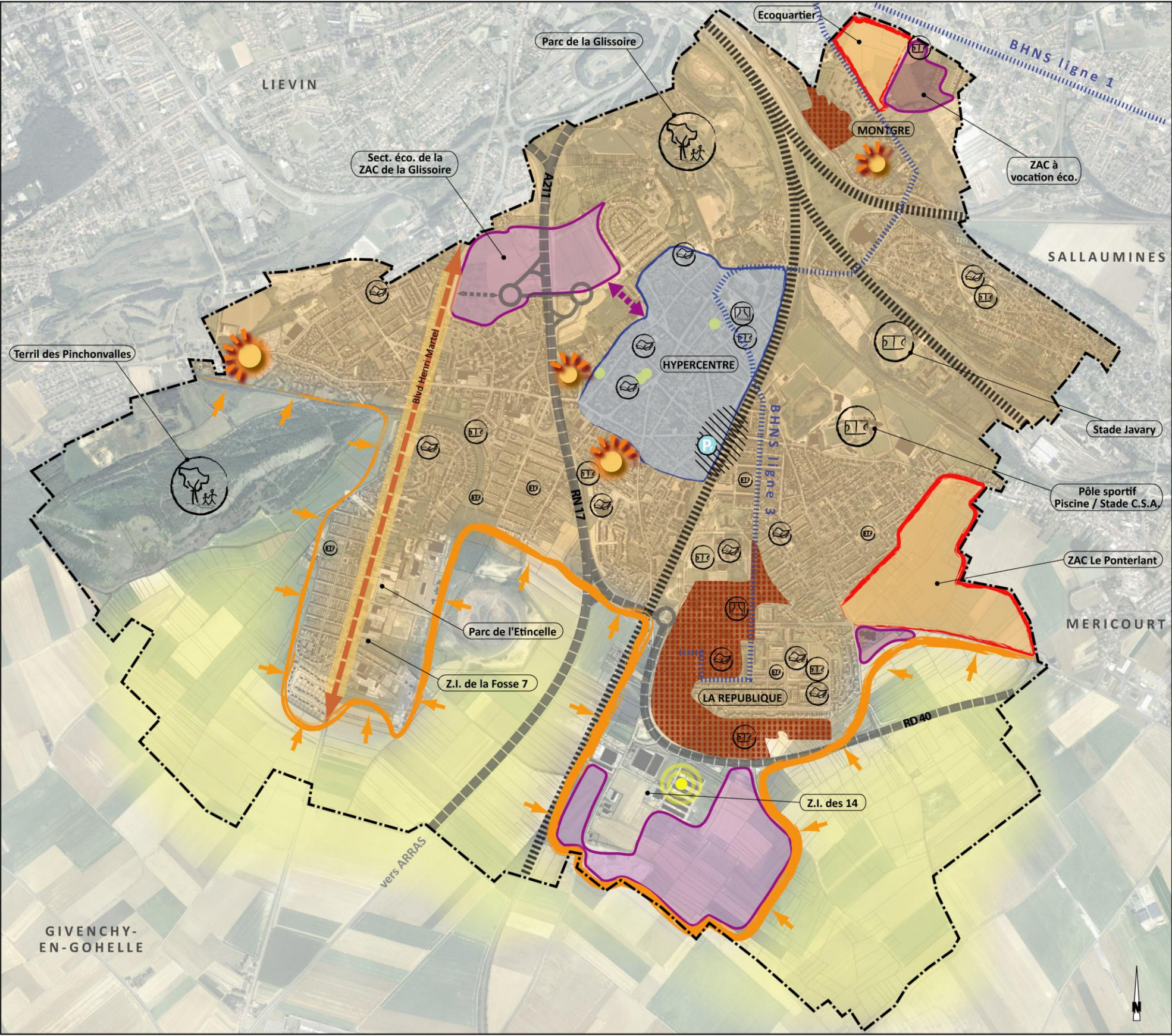
Sentier sur le terril de Pinchonvalles

LE PADD : AXE 1

Garantir un développement démographique et urbain pérenne

G A R A N T I R U N D E V E L O P P E M E N T D E M O G R A P H I Q U E E T U R B A I N P E R E N N E

O B J E C T I F S	O R I E N T A T I O N S
H A B I T A T	
1. Assurer une offre de logements suffisante, diversifiée et respectueuse de l'environnement	➤ Permettre une augmentation de la capacité d'accueil de 1 453 habitants supplémentaires d'ici 2025 afin d'atteindre une population totale de 19 400 habitants, en construisant une moyenne de 1 055 logements d'ici 2025. Les constructions récentes (2010 – 2013) au nombre de 112 logements, et les nombreux projets communaux prévoyant la construction de 954 logements permettent dorénavant de répondre à une partie de ces objectifs. Les deux projets phares de la commune : l'écoquartier Montgré et la ZAC Le Ponterlant prévoient en effet à eux seuls la construction de 968 logements. Ces deux projets sont intégrés au PLU. Ainsi une centaine de logements pourront être développés au sein de la trame bâtie dans le cadre d'opérations ponctuelles. ➤ Poursuivre la diversification du parc de logements afin de répondre aux besoins de tous les habitants : favoriser une mixité sociale (logements en accession et en locatif) ; une mixité générationnelle ; une mixité des typologies de logements.
2. Poursuivre le renouvellement urbain et la densification du tissu urbain existant	➤ Réduire la consommation foncière en hiérarchisant et en rationalisant les secteurs d'urbanisation (division supérieure à 2 des secteurs d'urbanisation habitat inscrits au POS/ au PLU à vocation habitat) ; 2 secteurs d'extension : Ponterlant et Montgré. ➤ Intégrer la rénovation urbaine entamée sur le quartier de la République et le quartier Montgré (programme ANRU). ➤ Poursuivre les opérations programmées de l'habitat, « opération façades ». ➤ Utiliser toutes les potentialités de densification du tissu urbain. ➤ Mettre en avant l'axe majeure d'entrée / traversée de ville, le boulevard Henri Martel. ➤ "Les nouveaux programmes d'aménagement participeront au respecta minima de la forme urbaine suivante : <i>30 logements/ha</i>. Il s'agit d'une moyenne par commune." <i>Extrait du SCOT de Lens-Liévin – Hénin-Carvin.</i> De plus, "sur une bande de 500 mètres de part et d'autre du futur BHNS, il s'agira de densifier de manière importante le tissu urbain (objectif d'environ <i>50 logements/ha</i>). Les surfaces consacrées aux équipements publics de type « place ou espace vert » d'intérêt communal sont exclus du calcul de la densité." <i>Extrait du SCOT de Lens-Liévin – Hénin-Carvin.</i>
E Q U I P E M E N T S	
3. Renforcer et développer les équipements publics en réponse aux besoins des habitants	➤ Conforter les pôles d'équipements existants, notamment sportifs et de loisirs. ➤ Favoriser le développement des communications numériques notamment l'accès en haut et très haut débit.
E C O N O M I E	
4. Pérenniser et développer tous les secteurs d'activités	➤ Renforcer les secteurs d'activités présents sur la commune et principalement les zones d'activités. ➤ Intégrer l'extension vers l'Est et le Sud de la Z.I. des Quatorze. ➤ Favoriser le maintien et le développement des commerces dans le centre ville, en liaison avec la ZAC de la Glissoire. ➤ Pérenniser l'activité agricole.
D E P L A C E M E N T S	
5. Concilier développement urbain et modes de transports alternatifs à l'automobile (Optimisation de l'offre existante en complémentarité avec les axes de BHNS)	➤ Proposer des espaces à urbaniser en cohérence avec les réseaux de transports en commun actuels et futurs. ➤ Renforcer l'intermodalité, notamment au niveau de la gare SNCF. ➤ Intégrer l'amélioration de la desserte en transports collectifs avec l'arrivée du BHNS (une dizaine d'arrêts sur la commune programmés). ➤ Continuer à développer et à mettre en avant l'offre des transports alternatifs à l'automobile. (Ligne de bus supplémentaire) (Optimisation de l'offre existante en complémentarité avec les axes de BHNS)



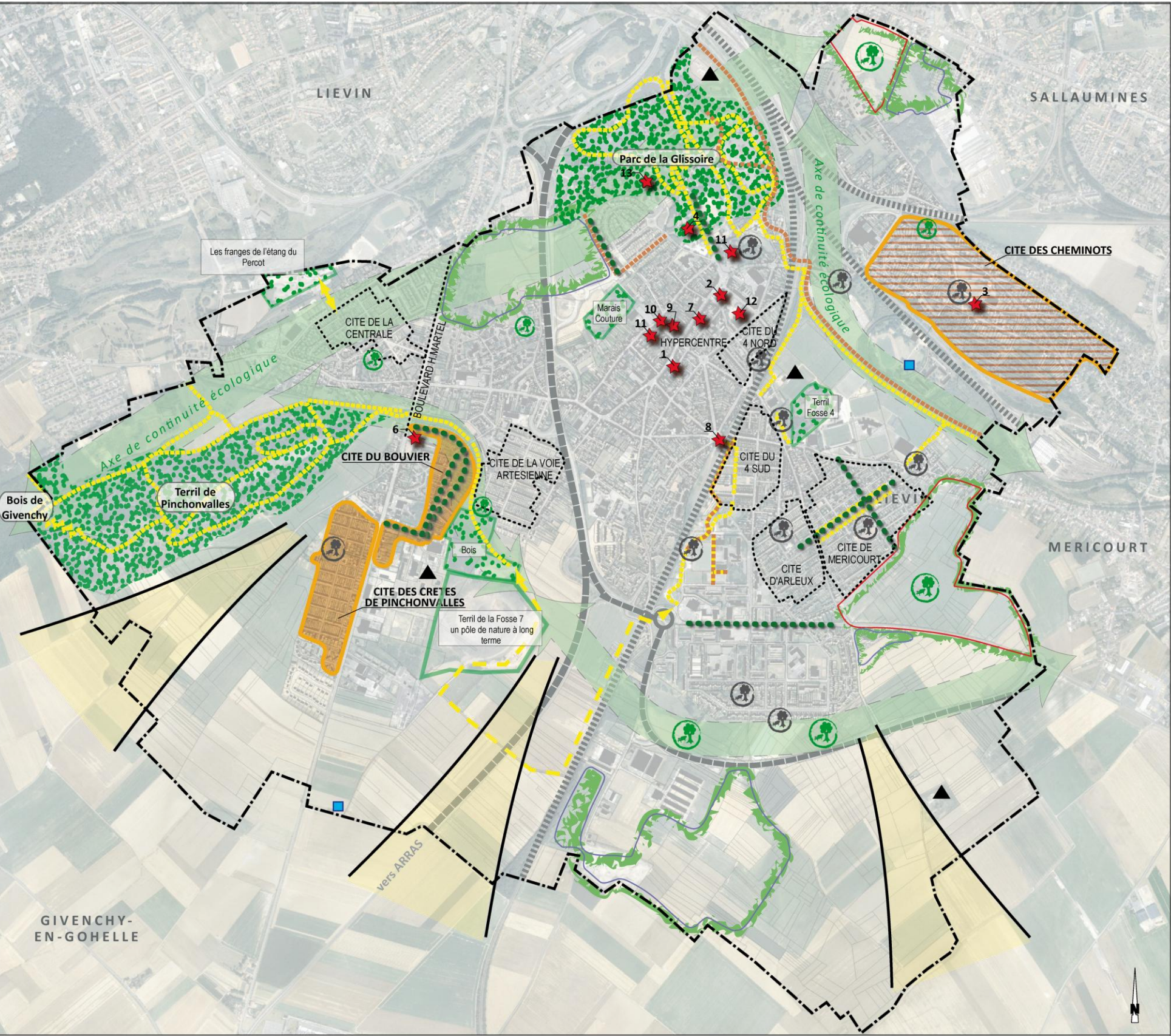
- Assurer une offre de logements suffisante, diversifiée et respectueuse de l'environnement
- Projets "phares" de la commune :
ZAC Le Ponterlant ≈ 568 logements
Ecoquartier Montgré ≈ 400 logements
- Poursuivre le renouvellement urbain et la densification du tissu urbain existant
- Secteurs de densification du tissu urbain existant : projets engagés ou envisagés
 - Programme ANRU - Opérations démolitions - reconstructions
Quartiers de la République et Montgré
 - Limites de développement du tissu urbain Avionnais
 - Densification du tissu urbain sur une bande de 500 m de part et d'autre des axes de BHNS
 - Axe aux enjeux forts d'entrée / traversée de ville, à mettre en avant
- Renforcer et développer les équipements publics en réponse aux besoins de la population
- Équipements sportifs à conforter
 - Équipements scolaires et péri-scolaires
 - Équipements culturels
 - Zone de nature et de loisirs
- Pérenniser et développer tous les secteurs d'activités économiques
- Favoriser le maintien et le développement des commerces dans le centre ville...
... en liaison avec le secteur économique de la ZAC de la Glissoire.
 - Renforcer les secteurs d'activités présents sur la commune et principalement les zones d'activités.
 - Pérenniser l'activité agricole
 - Installation agricole
 - Installation agricole classée
- Concilier développement urbain et modes de transports doux
- Renforcer l'intermodalité, notamment au niveau de la gare SNCF...
 - ... grâce à la mise en place d'un parking relais
 - Valoriser les axes desservis par le BHNS

Le PADD : AXE 2

Préserver l'environnement et valoriser le patrimoine naturel et urbain

P R E S E R V E R L ’ E N V I R O N N E M E N T E T V A L O R I S E R L E P A T R I M O I N E N A T U R E L E T U R B A I N

O B J E C T I F S		O R I E N T A T I O N S
T R A M E V E R T E		
1. Décliner les orientations du Schéma Régional de Cohérence Ecologique à l'échelle communale		➤ Protéger les cœurs de nature, éléments majeurs de la trame verte communale: Terril de Pinchonvalles, parc de la Glissoire ; ➤ Conforter et développer les pôles de nature secondaires : terril de la fosse 4, Marais de la Couture, Marais du Percot, terril de la fosse 7 (à long terme) ; ➤ Préserver les continuités naturelles (cavaliers et linéaires boisés) et participer au renforcement des grands corridors écologiques (Axe Nord-Sud et Est-Ouest).
2. Protéger et valoriser les éléments naturels ordinaires		➤ Préserver les espaces naturels et de loisirs de proximité (square, parc,...) ; ➤ Développer les espaces verts de proximité ; ➤ Préserver le patrimoine végétal participant à l'ambiance urbaine : alignement, arbres remarquables, etc.
P A T R I M O I N E B A T I E T P A Y S A G E R		
3. Préserver le patrimoine bâti et historique		➤ Protéger les cités minières identifiées dans le cadre du patrimoine mondial de l'UNESCO : Cité des crêtes de Pinchonvalles et cité du Bouvier ; ➤ Permettre une préservation de la cité des Cheminots, élément du patrimoine historique remarquable ; ➤ Protéger le patrimoine bâti et historique ; ➤ Faciliter une amélioration de la qualité architecturale et urbaine de la Ville. ➤ Projeter l'aménagement et le développement du territoire dans un souci de préservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du Bien, de son authenticité et de son intégrité (sachant qu'au-delà des deux cités et du terril identifié comme un élément remarquable du Bassin Minier, une partie de la commune est reprise dans la zone tampon de ce bien inscrit au patrimoine mondial UNESCO).
4. Préserver la qualité des paysages		➤ Préserver les perspectives remarquables vers les collines de l'Artois et vers le terril de Pinchonvalles ; ➤ Assurer l'intégration paysagère des différents projets d'aménagement (habitat et activités économiques).
D E P L A C E M E N T S D O U X		
5. Poursuivre la constitution d'un maillage de liaisons douces permettant une mise en valeur du patrimoine naturel et bâti s'appuyant sur le réseau des cavaliers des mines		➤ Protéger et conforter les cheminements piétons existants ; ➤ Développer le maillage doux afin de permettre de bonnes liaisons entre les quartiers et les espaces de nature.
E N V I R O N N E M E N T		
6. Intégrer les risques et nuisances en raisonnant les choix de développement urbain		➤ Prendre en compte les risques naturels et technologiques (cavités, ruissellement, installations industrielles, site pollué) ; ➤ Préserver l'urbanisation des nuisances (installations agricoles, bruit, site pollué,...).
7. Préserver les ressources naturelles et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables		➤ Préserver la ressource en eau en prenant en compte la protection de la zone de captage et en raisonnant les choix de développement urbain ; ➤ Favoriser une gestion des eaux pluviales adaptée sur le territoire ; ➤ Faciliter l'utilisation des dispositifs d'exploitation des énergies renouvelables ; ➤ Permettre l'exploitation du méthane, énergie fossile la moins polluante (2 points de prélèvement existants sur la commune).



Décliner les orientations du Schéma Régional de Cohérence Ecologique à l'échelle communale

- Protéger les coeurs de nature majeurs
- Conforter et développer les pôles de nature secondaires
- Préserver les continuités naturelles et les corridors écologiques

Protéger et valoriser les éléments naturels "ordinaires"

- Conforter les espaces verts de proximité
- Développer les espaces verts de proximité
- Préserver le patrimoine végétal urbain (alignements)

Protéger le patrimoine bâti et historique

- Protéger les cités remarquables
- Protéger les cités du Bouvier et des Crêtes de Pinchonvalles inscrites au Patrimoine mondial de l'UNESCO
- Restructuration de la cité des Cheminots
- Identifier le patrimoine bâti
- 1. Eglise Saint Denis 2. Hôtel de ville 3. Salle des fêtes 4. Kiosque 5. Groupe scolaire Aragon 6. Groupe scolaire Desnos Casanova 7. Ancienne école de musique Van Herck 8. Gare SNCF 9. Ancien commissariat de police 10. Monument aux Morts 11. Ancienne chapelle 12. Espace culturel - Médiathèque 13. Ancienne école de la cité 5 (actuel restaurant "les jardins de la Glissoire")
- Développer et valoriser les atouts des cités minières, patrimoine communal
- Améliorer la qualité de l'entrée de ville

Préserver la qualité des paysages

- Préserver les vues vers le grand paysage
- Assurer l'intégration des projets d'habitat
- Réussir l'insertion des projets économiques

Poursuivre la constitution d'un maillage de liaisons douces permettant une mise en valeur du patrimoine naturel et bâti

- Itinéraire cyclable à conforter
- Sentiers piétonniers à conforter
- Sentiers piétonniers à développer
- Itinéraires mixtes piétons - cyclistes à créer

Intégrer les risques et nuisances

- Puits de mine

Préserver les ressources naturelles et favoriser l'utilisation des énergies renouvelables

- Captage d'eau potable



0 250m 500m